conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Malathion 440 g/L EW

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001290

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

: Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie H317: Peut provoquer une allergie cutanée. 1B

Danger à court terme (aigu) pour le milieu H400: Très toxique pour les organismes aquaaquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aqua-

Danger à long terme (chronique) pour le H410: Très toxique pour les organismes aquamilieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

Attention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à

la réglementation sur les déchets dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]

## Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]	121-75-5 204-497-7 015-041-00-X	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par	41

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

		voie orale: 1.857 mg/kg	
Polyacrylic acid	9003-01-4	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 617 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Le malathion est un inhibiteur de la cholinestérase affectant les systèmes nerveux central et périphérique produisant une dépression respiratoire. En cas de signe d'inhibition de la cholinestérase, appelez immédiatement un médecin (médecin), une clinique ou un hôpital. Expliquez que la victime a été exposée à un insecticide organophosphoré. Décrivez son état et le degré d'exposition. Retirer immédiatement la personne

exposée de la zone où le produit est présent.

Ce produit contient un inhibiteur de cholinestérase. Ne pas

utiliser si avis contraire du médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001290

Date de la première version publiée:

01.05.2019

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion

: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'exposition peut entraîner des nausées, des vomissements, des tremblements, des crampes, une faiblesse, un essoufflement, un ralentissement du rythme cardiaque, des maux de

tête, des douleurs abdominales et de la diarrhée.

L'exposition de la peau peut entraîner des symptômes légers tels que des démangeaisons, de l'urticaire ou une éruption cutanée, et des rougeurs de la peau. Les symptômes plus graves comprennent des éternuements, des yeux larmoyants

qui démangent et des difficultés à respirer.

Au contact, les premiers symptômes à apparaître peuvent être une irritation. Symptômes d'inhibition de la cholinestérase : nausées, maux de tête, vomissements, crampes, faiblesse, vision floue, pupilles pointues, oppression thoracique, respiration laborieuse, nervosité, transpiration, larmoiement, bave ou écume de la bouche et du nez, spasmes musculaires et coma

•

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

ANTIDOTE: Si des symptômes d'inhibition de la cholinestérase (voir sous-section 4.2.) sont présents, administrer dès que possible du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote salvateur, à fortes doses, DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire. Répéter toutes les 5 à 10 minutes jusqu'à l'apparition de signes d'atropinisation et main-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: 2.1 04.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

tenir une atropinisation complète jusqu'à ce que le produit chimique soit entièrement métabolisé.

Une rechute peut survenir après une amélioration initiale. UNE SURVEILLANCE TRÈS ÉTROITE DU PATIENT EST INDIQUÉE PENDANT AU MOINS 48 HEURES SELON LA GRAVITÉ DE L'INTOXICATION.

Si l'un des signes d'inhibition de la cholinestérase apparaît, appelez immédiatement un médecin, une clinique ou un hôpital. Expliquez que la victime a été exposée à un insecticide organophosphoré.

Décrivez son état et l'étendue de l'exposition. Éloignez immédiatement la personne exposée de la zone où le produit est présent.

En milieu industriel, l'antidote sulfate d'atropine doit être disponible sur le lieu de travail.

Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique et l'administration de charbon actif sont souvent nécessaires.

Le chlorure d'obidoxime (Toxogonin), ou le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peuvent être administrés en complément, mais non en remplacement, du sulfate d'atropine. Le traitement par oxime doit être maintenu aussi longtemps que du sulfate d'atropine est administré.

Dès les premiers signes d'œdème pulmonaire, le patient doit recevoir un supplément d'oxygène et être traité de manière symptomatique.

De nombreuses informations sur l'inhibition de l'(acétyl)cholinestérase et son traitement peuvent être trouvées sur Internet.

Ce produit contient un inhibiteur réversible de la cholinestérase. Le sulfate d'atropine est un antidote. Soutenir la respiration si nécessaire avec l'élimination des sécrétions, le maintien de voies respiratoires perméables

et, si nécessaire, une ventilation artificielle. En l'absence de cyanose : Adultes - commencer le traitement en administrant 2 mg d'atropine par voie intraveineuse ou intramusculaire, si nécessaire, et répéter avec 0,4 à 2,0 mg d'atropine à 15 minutes d'intervalle jusqu'à ce que l'atropinisation se produise (tachycardie, rougeurs cutanées, bouche sèche, mydriase) ; Enfants de moins de 12 ans - dose initiale = 0,05 mg/kg de poids corporel et dose répétée = 0,02 à 0,05 mg/kg de poids corporel. Commencez le 2-PAM en même temps, en suivant les posologies et l'administration recommandées par le fabricant. La morphine, la réserpine, les phénothiazines et la théophylline sont probablement contre-indiquées.

Des les premiers signes d'œdème pulmonaire, le patient doit recevoir un supplément d'oxygène et être traité de manière symptomatique. Observez le patient pour vous assurer que ces symptômes ne réapparaissent pas à mesure que l'atropinisation disparaît. En cas de contact avec les yeux, instillez une goutte d'homatropine.

Il peut être utile de montrer cette fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001290

Date de la première version publiée:

01.05.2019

au médecin.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de phosphore

Oxydes de carbone Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée: 2.1

01.05.2019

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un

matériau absorbant approprié.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement éti-

auetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rincage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact personnel avec le produit, si possible, en utilisant des systèmes fermés avec système de contrôle à distance. Le matériel doit être manipulé par des moyens mécaniques autant que possible. Une ventilation adéquate ou une ventilation par aspiration locale est nécessaire. Les gaz d'échappement

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée: 2.1

01.05.2019

doivent être filtrés ou traités autrement. Pour la protection personnelle dans cette situation, voir la section 8.

Le produit ne doit jamais être chauffé au-dessus de 55°C. Un chauffage local au-dessus de cette température doit égale-

ment être évité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact

avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

<= 25 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]	121-75-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
70 d ISOMAIAM ION	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

mites indicatives

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Polyacrylic acid	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,348 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,97 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,560 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
malathion (ISO) [contenant ≤	Eau douce	1,2
0,03 % d'isomalathion]		,
Polyacrylic acid	Eau douce	0,003 mg/l
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,0013 mg/l
	Eau de mer	0,0003 mg/l
	Utilisation intermittente (eau de mer)	0,00013 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0207 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00207 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,003117 mg/kg
		poids sec (p.s.)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements

des postes de travail.

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS: 50001290

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.05.2019

centration de la substance dangereuse au poste de travail. Portez des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau en fonction de l'étendue de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition au matériau ne peut être évitée pendant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier en matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) suffiront. Les combinaisons de PE doivent être jetées après utilisation si elles sont contaminées. En cas d'exposition excessive ou prolongée, une combinaison de stratifié barrière peut être nécessaire.

Protection respiratoire

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection

Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Porter un équipement de protection adéquat.

Les précautions mentionnées au dessus concernent principalement la manipulation du produit non dilué et la préparation de la solution à pulvériser, mais peuvent également être recommandées pour la pulvérisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé. l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections au dessus.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Forme suspension

Couleur blanc cassé

Odeur semblable à de la colle

Seuil olfactif Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024

50001290

Date de la première version publiée:

01.05.2019

Point/intervalle de fusion :

< 0 °C

Point/intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité

: Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Coupe fermée Pensky-Martens - PMCC

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 4,53 (25 °C)

Concentration: 100 %

(non dilué)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 1.092 mPa.s (20 °C)

973 mPa.s (40 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS:

50001290

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.05.2019

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,072 (20 °C)

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le malathion se décompose rapidement lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 140°C, augmentant considérablement le risque d'explosion. Le chauffage local direct tel que le chauffage électrique ou à

la vapeur doit être évité.

La décomposition dépend du temps ainsi que de la température en raison de réactions exothermiques et autocatalytiques auto-accélérées. Les réactions impliquent des réarrangements et des polymérisations libérant des composés volatis malodorants et inflammables tels que le

sulfure de diméthyle et le méthylmercaptan.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols.

Le chauffage du mélange peut dégager des vapeurs nocives

et irritantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Amines

Le produit peut corroder les métaux (mais ne répond pas aux

critères de classification).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,75 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.857 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: FIFRA 81.01

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,02 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: EPA OPP 81 - 3

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Méthode: FIFRA 81.02

#### Polyacrylic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 617 - 1.405 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère

Composants:

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Méthode : FIFRA 81.05 Résultat : irritation légère

Polyacrylic acid:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritation légère

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

**Composants:** 

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Méthode : FIFRA 81.04 Résultat : irritation légère

Polyacrylic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

16/33

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Produit:** 

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Remarques : A un effet sensibilisant.

### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Type de Test : Test de Buehler Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : Test de Magnussen-Kligman Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Polyacrylic acid:

Type de Test : Test de fractionnement d'adjuvant

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Composants:

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: positif

17/33

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS: 50001290

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.05.2019

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Polyacrylic acid:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 475

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Dosage létal dominant des rongeurs

Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 24 mois
NOAEL : 6.000 ppm
Résultat : positif

Remarques : Probablement cancérogène pour l'homme (IARC 2A)

Cancérogénicité - Evaluation : L'apparition de tumeurs a été observée à des niveaux d'expo-

sition excessifs. Ceci peut être considéré comme non pertinent en termes de cancérogénicité possible pour l'homme lors

d'une utilisation normale.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

#### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 132 - 152

mg/kg p.c./jour

Symptômes: Réduction de la prise de poids des descendants.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 mg/kg p.c./jour

Tératogénicité: NOAEL: 800 mg/kg p.c./jour Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour

19/33

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: 2.1 04.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001290

Date de la première version publiée:

01.05.2019

Tératogénicité: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

Polyacrylic acid:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 53, 240, 460 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 240 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 53 Poids cor-

porel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 53 Poids cor-

porel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 53, 240, 460 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 460 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 240 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: LOAEL: 240 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le développement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0.117, 0.353, 1.06 milligramme par litre

Durée d'un traitement unique: 14 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEC: 0,12 mg/L

Tératogénicité: NOAEC F1: > 1,08 mg/L

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: > 1,08 mg/L

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0.117, 0.353, 1.06 milligramme par litre

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

Durée d'un traitement unique: 14 jr

Toxicité maternelle générale: LOAEC: 0,36 mg/L

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### Polyacrylic acid:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

### Polyacrylic acid:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Espèce : Rat

LOAEL : 34,4 mg/kg
Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Système nerveux

Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

### Polyacrylic acid:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 40 mg/kg

LOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 12 months

Dose : 6, 40, 100, 200 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 452

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 375 mg/kg

21/33

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 months

Dose : 10, 66, 150, 375 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 452

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Effets neurologiques

### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Remarques : Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

## **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 0,74 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 285 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 528 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

#### **Composants:**

### malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,72 µg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,06 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,021 mg/l Durée d'exposition: 37 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00006 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1.000

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

613 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

Toxicité pour les organismes : DL50: 359 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée: 2.1

01.05.2019

Durée d'exposition: 5 jr terrestres

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50: 3.497 mg/kg Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Remarques: Diététique

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: 0.38 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur :

les Sols

Nocif pour l'environnement des sols.

Autres organismes importants pour l'environnement Nocif pour les vertébrés terrestres., Nocif pour les invertébrés

terrestres.

Polyacrylic acid:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 27 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 62 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 236 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de composants

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 47 mg/l

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les

tiques

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,75

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,03

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 105 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: ISO 10253

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 36 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: ISO 10253

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,13 -

0,205 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: Méthode EU C3

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

41 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

Biodégradabilité

Remarques: Le malathion est biodégradable mais ne répond pas aux critères de biodégradabilité rapide. Il subit une dégradation rapide dans l'environnement et dans les stations d'épuration. Aucun effet néfaste n'est constaté à des concentrations allant jusqu'à 100 mg/l dans les stations d'épuration des eaux usées. La dégradation se produit à la fois par voie aérobie et anaérobie, principalement biologiquement.

#### Composants:

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Polyacrylic acid:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: Facilement biodégradable.

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée: 2.1

01.05.2019

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation Remarques: Donnée non disponible

**Composants:** 

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Bioaccumulation Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 95

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable. Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,75

Polyacrylic acid:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,27 (20 °C)

pH: 3,59 - 3,63

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

log Pow: 0,23 (20 °C) pH: 3,59 - 3,63

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 % d'isomalathion]:

Répartition entre les compar- : Remarques: mobilité moyenne dans le sol

timents environnementaux

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version 2.1

Date de révision: 04.04.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001290

Date de la première version publiée:

01.05.2019

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Selon la directive-cadre sur les déchets (2008/98 / CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent d'abord être envisagées. Si cela n'est pas possible, le matériau peut être éliminé par élimination vers une usine de destruction chimique agréée ou par incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux.

Emballages contaminés

Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Il est recommandé d'envisager les moyens d'élimination possibles dans l'ordre suivant: 1. La réutilisation ou le recyclage doit d'abord être envisagé. S'ils sont proposés au recyclage, les conteneurs doivent être vidés et rincés trois fois (ou équivalent). Ne pas rejeter l'eau de rinçage dans les réseaux

d'éaouts.

2. Une incinération contrôlée avec épuration des gaz de combustion est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

3. Livraison de l'emballage à un service agréé pour l'élimina-

tion des déchets dangereux.

4. L'élimination dans une décharge ou le brûlage à l'air libre ne doit avoir lieu qu'en dernier recours. Pour l'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être complètement vidés, rincés et perforés pour les rendre inutilisables à d'autres

fins. En cas de brûlure, évitez de fumer.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Malathion)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Malathion)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Malathion)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Malathion)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Malathion)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

**ADN** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29, 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE)  $N^{\circ}$  1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

malathion (ISO) [contenant ≤ 0,03 %

d'isomalathion]

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290

Date de la première version publiée:

01.05.2019

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

34, 84, 4, 4 bis

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

4510

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Malathion 440 g/L EW

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

2.1 04.04.2024 50001290 Date de la première version publiée:

01.05.2019

duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Skin Sens. 1B	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul	

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

### **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR